COMPTE RENDU
SEANCE ORDINAIRE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 17 octobre 2011

Monsieur le Maire ouvre la séance à 21 heures, il fait l'appel des Conseillers Municipaux présents :

Président de séance : H. DEJEAN
Présents : H. DEJEAN, M. ALEK, R. BERTHOZ, T. BERTOLINO, J.P. BOIX, C. BOUVIER, P. CRABE, D. FAUCHEUX, J. LEGROS, P. LEMASLE, M. PORTET, R. ROUGALLE, B. ROUGER, A. SENTENAC, C. TRILLOU
Excusés : M. BAGGIO, C. MEDALE-GIAMARCHI, M. TLEMCANI
Secrétaire de séance : R.BERTHOZ

Monsieur René BERTHOZ est nommé Secrétaire de séance
Après en avoir délibéré et voté

Le Conseil Municipal :

Décide :

79-2011

CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE MONTESQUIEU-VOLVESTRE ET LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX COMPLEMENTAIRES DE FAUCHAGE EN AGGLOMERATION

- De donner tout pouvoir à Monsieur Henri DEJEAN, Maire, pour signer la convention avec le Conseil Général de la Haute-Garonne ayant pour objet de définir l'ensemble des prestations supplémentaires de fauchage mécanique des accotements des routes départementales réalisées par la commune en sus des prestations effectuées normalement par le département.

Délibération prise à l'unanimité des membres présents
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

80-2011

TAXE FORFAITAIRE SUR LA CESSION DE TERRAINS DEVENUS CONSTRUCTIBLES

- l'institution sur le territoire de la commune de la Taxe Forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles.

  La taxe ne s'applique pas :

  - Lorsque le prix de cession, défini à l'article 150VA du CGI est inférieur à 3 fois le prix d'acquisition

- Aux cessions de terrains :
  - Lorsque ceux-ci sont classés constructibles depuis plus de 18 ans
  - Ou dont le prix est inférieur ou égal à 15 000 €
  - ou constituant les dépendances immédiates et nécessaires de l'habitation principale du cédant ou de l'habitation en France des non-résidents,
  - ou pour lesquels une déclaration d'utilité publique a été prononcée en vue d'une expropriation, à condition que la totalité de l'indemnité soit consacrée à l'acquisition, la construction, la reconstruction, l'agrandissement d'un ou plusieurs immeubles, dans un délai de 12 mois à compter de sa perception,
  - ou échangés dans le cadre d'opérations de remembrements (ou assimilées),
  - ou cédés, avant le 31 décembre 2007, à un organisme d'habitations à loyer modéré, à une société d'économie mixte gérant des logements sociaux, ou à un organisme mentionné à l'article L.365-1 du code de la construction et de l'habitation (unions d'économie sociale),
  - ou cédés, avant le 31 décembre 2007, à une collectivité territoriale, en vue de leur cession à l'un des organismes mentionnés à l'alinéa précédent (organisme HLM, SEM, etc.).

- Donne tout pouvoir à Monsieur Henri DEJEAN, Maire, ou Monsieur Jean-Pierre BOIX Maire Adjoint à engager toutes les démarches relatives à la mise en place de cette taxe.

Délibération prise à l'unanimité des membres présents
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

81-2011

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-GARONNE POUR LA RENOVATION D'UNE SALLE ANNEXE A LA MAIRIE

- De procéder à des travaux de rénovation d'une salle annexe à la mairie pour un montant de 2 527.20 € H.T

- D'autoriser Monsieur Henri DEJEAN, Maire, à solliciter une subvention auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne au taux si possible maximum applicable en la matière.

Délibération prise à l'unanimité des membres présents
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

82-2011

CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE MONTESQUIEU-VOLVESTRE ET LE CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-GARONNE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'URBANISATION SUR LA RD 627

- De donner tout pouvoir à Monsieur Henri DEJEAN, Maire pour signer la convention ayant pour objet de fixer les modalités de réalisation des travaux d'urbanisation sur la RD 627

Délibération prise à l'unanimité des membres présents
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

83-2011

INSCRIPTION EN AMENDES DE POLICE DE L'OPERATION AYANT POUR OBJET LA REALISATION DE TRAVAUX DE MISE EN SECURITE DU CARREFOUR DE LA RD 40 ET DE LA RD 25B

- d'accepter de programmer la mise en sécurité du carrefour de la RD 40 et de la RD 25 B en amende de police
- de demander au Conseil Général d'inscrire au budget 2012 du département l'opération ci-dessus énoncée.
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention à intervenir.

Délibération prise à l'unanimité des membres présents
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

84-2011

VŒU DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DE RENONCER A L'AMPUTATION DE 10% DE LA COTISATION POUR LA FORMATION DES AGENTS TERRITORIAUX

- DEMANDE que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

Délibération prise à l'unanimité des membres présents
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

85-2011

CONVENTION D'ACCES A L'EXTRANET CARRIERES DU CENTRE DE GESTION

- D'APPROUVER l'accès à l'extranet « carrières » du Centre de Gestion de la Haute-Garonne ;
- D'AUTORISER Monsieur Henri DEJEAN, Maire à signer la convention d'accès correspondante
- DE CHARGER Monsieur le Maire des démarches administratives consécutives à cette décision.

Délibération prise à l'unanimité des membres présents
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

86-2011

INSTITUTION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

- D'instituer la taxe d'aménagement au taux de 2% sur l'ensemble du territoire communal

- De donner tout pouvoir à Monsieur Henri DEJEAN, Maire ou Monsieur Jean-Pierre BOIX, Maire Adjoint pour signer ensemble ou séparément toutes les pièces à intervenir

Délibération prise à l'unanimité des membres présents
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

87-2011

OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AMICALE SPORTIVE MONTESQUIVIENNE

- D'accorder à l'amicale sportive Montesquivienne une subvention exceptionnelle de 5000 €. En effet le club fait face aujourd'hui à des dépenses importantes du fait de son accession à la fédérale 3. Les déplacements éloignés alourdissent considérablement le budget du club qui a des difficultés à faire face aux dépenses afférentes à cette montée.

- D'apporter les modifications exposées ci-dessous au budget primitif de la commune

Diminution de crédits		Augmentation de crédits	
Chapitre et Article	Somme	Chapitre et Article	Somme
011 charges à caractère général 60632 Fournitures de petit équipement	5 000 €	65 autres charges de gestion courante Article 6574 subventions de fonctionnement aux associations Amicale sportive Montesquivienne	5 000 €

Délibération prise à l'unanimité des membres présents
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

88-2011

ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES SECTION A n°902, 903 et 906

- De procéder à l'acquisition des parcelles cadastrées section A n°902, 903 et 906 ci-dessus désignées, moyennant la somme de un euro symbolique chacune.

- De donner tout pouvoir à Monsieur Henri DEJEAN, Maire, ou Monsieur Jean Pierre BOIX, Maire Adjoint, avec faculté d'agir ensemble ou séparément pour signer les pièces et actes à intervenir.

Délibération prise à l'unanimité des membres présents
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

89-2011

DECISION MODIFICATIVE – BUDGET COMMUNAL

- Approuve les modifications de dépenses exposées ci-dessous :

Diminution sur crédits Déjà alloués		Augmentation des crédits	
Chapitre et Article	Somme	Chapitre et Article	Somme
Chapitre 011 63512 – Taxes foncières	275.00 €	Chapitre 65 6574 – Subvention de fonctionnement aux associations – Coopérative école maternelle	275.00 €

Délibération prise à l'unanimité des membres présents
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

90-2011

DECISION MODIFICATIVE – BUDGET COMMUNAL

- Approuve les modifications de dépenses exposées ci-dessous.

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre et Article	Somme	Chapitre et Article	Somme
Chapitre 042 opérations d'ordre de transfert entre section 6811- Dotation aux amortissements des immob incorporelles et corporelles	99 059.06 €	*Chapitre 042 opérations d'ordre de transfert entre section* 280442- subvention d'équipement – Personnes de droit privé	99 059.06 €

Délibération prise à l'unanimité des membres présents
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

91-2011

AMORTISSEMENT DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AC N°475

- De fixer la durée d'amortissement du bien cadastré Section C N°475 à un an

- De donner tout pouvoir à Monsieur Henri DEJEAN, Maire, ou Monsieur Jean-Pierre BOIX, Maire Adjoint pour signer ensemble ou séparément toutes les pièces à intervenir.

Délibération prise à l'unanimité des membres présents
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

92-2011

FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DE CERTAINES ETUDES

- De fixer la durée d'amortissement des études ci-dessous mentionnées à 1 an :
    * Recherche d'amiante sur des bâtiments communaux : études réalisées en 1997
    * Vérification terrain de sports : études réalisées en 1997
    * Etude cuisine centrale : études réalisées en 1994

- De donner tout pouvoir à Monsieur Henri DEJEAN, Maire, ou Monsieur Jean-Pierre BOIX, Maire Adjoint pour signer ensemble ou séparément toutes les pièces à intervenir.

Délibération prise à l'unanimité des membres présents
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

93-2011

ECLAIRAGE DU TERRAIN D ENTRAINEMENT DE RUGBY AU STADE JEAN CASTET

- D'approuver le projet d'éclairage du terrain d'entrainement de rugby et décide de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG. Après inscription, et réalisation des travaux, la commune demande réservation d'une part d'emprunt auprès du Syndicat départemental et décide de prendre en charge les annuités d'une part d'emprunt au plus égale à 16 657 €.

Délibération prise à l'unanimité des membres présents
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Après lecture des délibérations, Monsieur le Maire clôture la séance à 21H35